



20210326-16

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 26 mars 2021**

Objet : Mécénat de la Terra Foundation for American Art pour le Musée d'Art Moderne de Paris

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153 / 2012 DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer la convention de mécénat, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant la Terra Foundation à l'établissement public Paris Musées pour le Musée d'Art Moderne de Paris.

Article 2 : Une recette de 150 000 dollars (environ 125 000 euros) sera inscrite sur le budget de fonctionnement de l'établissement public Paris Musées de l'exercice concerné.

Par délégation, la Directrice générale par intérim

Sonia Bayada